DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTREdes Délibérations du Conseil Municipal

OBJET: Contrat de location

Séance du 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57 Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy. Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés avec pouvoir :

MM. DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOUIN Jacques), FERRARI Jean (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), HARNAL Sébastien (pouvoir à M. GENOD Patrick), LEMOINE Gilbert (pouvoir à Mme MARTINE Christine), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. EMIN Philippe), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CHATEAU Marie-Luce (pouvoir à Mme FERRO Nicole), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents excusés sans pouvoir :

Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne.

Membres absents:

MM. CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. ALLARD Cyrille.

Soit : 35 présents, 9 pouvoirs.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un appartement sis 4, place de la Mairie à Cormaranche-en-Bugey (appartement n° 157 situé au 1^{er} étage du bâtiment annexe de la Mairie) était loué jusqu'au 31 décembre 2019 à Mme Agathe LEBEL.

Suite à une demande de la collectivité, évaluée par Madame Karine LIEVIN, déléguée du CCAS concernant la famille HAKOBIAN, Monsieur le Maire demande à Madame Agathe LEBEL de bien vouloir quitter son

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20191127-DE-2019-229-DE Date de télétransmission : 03/12/2019 Date de réception préfecture : 03/12/2019 appartement plus rapidement, ce qu'elle accepte, et pour cela demande à l'assemblée l'annulation des loyers de novembre et décembre 2019.

Au vu de la situation sociale de la famille de Monsieur Saro HAKOBIAN, évaluée par Madame Karine LIEVIN, le Maire propose de loger en urgence cette famille dans le logement ainsi libéré.

Il propose un abattement du loyer pour 2 mois, réévaluable en fonction de la situation ; La famille s'acquitterait cependant des charges durant cette période, soit 100 euros du 15 novembre 2019 au 15 janvier 2020.

Par la suite, la famille, qui retrouvera les conditions sociales et les moyens financiers pourra louer le logement jusqu'au 31 mars (fin de la trêve hivernale) aux conditions normales.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **DE RESILIER** le contrat de location de l'appartement sis 4, place de la Mairie à Cormaranche-en-Bugey de Mme Agathe LEBEL de manière anticipée au 31 octobre 2019
- **DECIDE** de louer et d'établir le contrat de location à Monsieur et Madame HAKOBIAN l'appartement sis 4, place de la Mairie à Cormaranche-en-Bugey pour un montant de 433,56 euros mensuel + 100 euros de charge. Cette location débutera le 15 novembre 2019 et se terminera le 31 mars 2020.
- **DECIDE** un abattement de 2 mois de loyer au vu des conditions sociales particulières de la Famille, évaluées par le CCAS.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20191127-DE-2019-229-DE Date de télétransmission : 03/12/2019 Date de réception préfecture : 03/12/2019

229-2